

il n'y a aucun moyen de les exploiter. Le gouvernement de l'île a entrepris la construction d'un chemin de fer entre St Jean et Port aux Basques, reliant la côte est à la côte ouest; la moitié de ce chemin de fer est construite, le reste coûtera \$3,000,000 que le Canada—ou l'Angleterre—devrait fournir. Le sol est pauvre; le climat froid et humide se prête mal à l'agriculture; la preuve en est que les 200,000 habitants de Terre-Neuve importent la farine, la viande, les menus grains et jusqu'au foin des Etats-Unis et du Canada.

Dans ces conditions, aggravées encore par un conflit international à propos de la côte française, il nous paraît que le gouvernement fédéral a raison de refuser l'annexion. Si Terre-Neuve ne peut pas se tirer d'affaires seule, il lui reste la ressource de redevenir colonie de la Couronne. Le gouvernement impérial a intimé qu'il serait disposé à prendre charge de l'île, à condition toutefois que la population se résigne à accepter les arrangements conclus avec la France, et qu'une enquête préalable soit faite sur l'état financier et administratif de la colonie.

Quoique la possession de Terre-Neuve dût "arrondir" très agréablement le domaine canadien, notre intérêt est de laisser la situation s'éclaircir. La propriété est trop chargée d'hypothèques pour sa valeur. Laissons l'Angleterre en prendre charge et, quelque jour, lorsque la poire sera mûre, nous pouvons compter que l'Angleterre nous la laissera cueillir sans trop de difficulté.

LE BUDGET FÉDÉRAL

L'exercice financier finissant le 30 juin prochain se soldera, pour le gouvernement fédéral, par un déficit de \$4,500,000. Le dernier exercice avait déjà laissé un déficit de \$1,210,000, et l'exercice 1895-96, si les espérances de M. Foster se réalisent, aura un déficit de \$1,700,000.

Les revenus du gouvernement provenant presque exclusivement de deux sources: la douane et l'accise, il est clair que la stagnation des affaires, l'économie forcée de la population, la rareté de l'argent, ont été les causes de la diminution des recettes, d'où proviennent ces déficits. L'amélioration que l'on constate permet d'espérer de plus fortes recettes cette année; mais M. Foster a voulu procéder avec plus de sûreté; il a basé ses calculs sur le défi-

cit de cette année, et il s'est mis à l'œuvre pour faire disparaître un écart possible de \$4,500,000 entre les recettes et les dépenses.

Il y avait deux moyens: diminuer les dépenses et augmenter le revenu. Il a demandé les \$4,500,000 à peu près pour moitié à chacun de ces deux moyens. L'augmentation des droits sur le sucre raffiné et l'imposition d'un droit de $\frac{1}{2}$ c sur le sucre brut donneront un revenu additionnel, en se basant sur un chiffre moyen de 300,000,000 de livres de sucre brut, de \$1,500,000.

L'augmentation des droits sur les alcools donnera, approximativement:

Importation, 800,000 gallons	
à 12 $\frac{1}{2}$ c.....	\$100,000
Accise, 2,800,000 gallons	
à 20c.....	560,000

Total.....\$660,000

Voilà donc déjà \$2,100,000 trouvées, les autres augmentations porteront la somme facilement à \$2,250,000.

Pour la diminution des dépenses, nous croyons, avec un confrère anglais, que le gouvernement eût trouvé plus de matière à faire des économies dans le service civil que dans le budget de la milice. Il ne sera plus accordé de subventions aux chemins de fer, ce qui est, pour le moment, la meilleure chose à faire. On verra, lorsque les recettes seront meilleures.

Mais cette détermination d'économiser va nous coûter, malheureusement, un refus de subventionner l'exposition universelle de 1896. C'est d'ailleurs ce qu'on avait lieu de craindre d'après la réponse donnée par le gouvernement à la délégation des citoyens de Montréal. C'est extrêmement regrettable, même au point de vue du trésor, car la foule de consommateurs étrangers qu'amènerait l'exposition, aurait certainement fait augmenter les importations et les sorties d'accise suffisamment pour augmenter les recettes du trésor de beaucoup plus de \$250,000.

La subvention proposée à la ligne rapide entre le Canada et l'Angleterre ne paraît pas en voie d'être gagnée de sitôt. On n'entend plus parler, depuis bien longtemps, de M. Huddart. Nous craignons fort que, même pour la ligne canadienne-belge, on supprime toutes les subventions auxquelles le gouvernement n'est pas encore lié par un contrat formel.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LE LIBRE-ECHANGE COMME EN ANGLETERRE.

Un de nos confrères de Toronto, le *Monetary Times*, nous détaille le projet de fiscalité libre-échangiste à la façon anglaise, qui va être mis à l'essai par une des colonies australiennes, les Nouvelles Galles du Sud. Comme c'est aussi la dernière incarnation du programme du parti libéral au Canada, l'exposé de la législation fiscale australienne et la manière dont elle va être appréciée par la population de la colonie, fourniront un exemple d'un grand intérêt à nos propres politiciens.

Le tarif douanier actuel reste en vigueur pendant un an. Au bout de ce temps, il ne sera perçu de droit de douanes que sur cinq catégories de marchandises: les vins, les spiritueux, la bière, le tabac et l'opium. Pour se procurer les fonds nécessaires à l'administration des affaires publiques, en sus de ce que produiront les droits sur ces cinq articles, le gouvernement colonial aura recours à la taxe directe, qui sera de 1d. par louis sterling sur la valeur de la propriété foncière et 6d. par louis sterling sur le revenu. Ou, pour nous exprimer en monnaie canadienne, la taxe sur la propriété foncière, sera 4 $\frac{1}{2}$ c. par \$100, et la taxe sur le revenu de \$2.50 par \$100.

Le budget de la colonie varie entre quarante et cinquante millions de dollars, de sorte que l'essai va être fait sur une échelle plus considérable qu'il ne serait nécessaire pour le Canada. Les spiritueux paient déjà 14s. par gallon, près de \$3.50; il n'est guère possible de hausser ces droits, sans prohiber pour ainsi dire l'importation. La bière paie 6d. par gallon ce qui est déjà bien haut. Les vins mousseux sont taxés de 10s. près de \$2.50 par six pintes. Peut-être pourraient-ils porter davantage.

Il est cependant clair que l'on devra compter surtout sur le produit de la taxe directe sur la propriété et sur le revenu. La taxe sur le revenu paraît très lourde; un homme jouissant d'un revenu de \$1000 aurait à payer \$25.00 de taxe, soit 2 $\frac{1}{2}$ p.c. La taxe foncière, à ce que nous comprenons, ne portera que sur le sol, et non sur les constructions et améliorations. Elle sera assez facile à percevoir, la valeur de la terre étant toujours facile à établir. Il n'en sera pas de même de la taxe sur le revenu. Si l'on en juge par l'expérience des pays où cette taxe existe déjà, le revenu d'un contribuable est une chose très élastique;